

A5c/...../23

DECISION PORTANT DÉLÉGATION

LA DIRECTRICE GENERALE par intérim

- VU le code de la santé publique,
- VU le code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté n°2023 - 3923 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, en date du 24 juillet 2023, portant désignation de Madame Céline DUGAST comme Directrice Générale par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à compter du 21 août 2023,
- VU la décision DG/SP A6a/766/19 du 16 octobre 2019 portant affectation de Monsieur Olivier GAK, Directeur adjoint,
- VU la décision A6a/326/21 du 25 mai 2021 portant affectation de Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe,
- VU l'organigramme de l'équipe de direction des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg au 19 décembre 2023,

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Céline DUGAST, Directrice Générale p.i., délégation de signature est donnée à Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe, pour signer, en ses lieu et place, les actes relevant de la compétence du chef d'établissement, à l'exclusion des décisions de fixation de l'état des prévisions de recettes et de dépenses et le plan global de financement pluriannuel, des décisions arrêtant le compte financier et le soumettant au conseil de surveillance.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Générale par intérim et de Madame Juliette ANDRES, Directrice adjointe, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GAK, Coordonnateur du Département Investissements, Logistique, Achats, Infrastructures, Travaux et Environnement, pour signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1^{er}.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le même délai.

Céline DUGAST
Directrice Générale p.i. des H.U.S.



Copies :

- J. Andrès/ O. Gak
- Préfecture du Bas-Rhin (pour publication au RAA)
- ARS DT Bas-Rhin
- TP HUS
- BAC